

Département du TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUX

SEANCE du jeudi 1^{er} avril 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le premier avril à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacky CHIPAUX - Maire.

MEMBRES

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15
Absents : 1
Exclus : 0

Etaient présents :

M. Jacky CHIPAUX – Mme Chantal LESOU – M. Jean-Luc DEVILLONI –
Mme Pascale LABEUICHE – M. Eric RIO – M. Jean-Charles MARIE – M.
Jean-Michel DUPONT – M. Olivier BOURNEZ - Mme Mélanie BOUERY -
Mme Danielle JACQUIOT – Mme Sandrine THIRION — Mme Stéphanie
GAUTIER – M. Valentin MANGEOLLE - Mme Aurore COURGEY

Date convocation :
26 mars 2021

Absent (s) : M. Philippe MORCELY

Date affichage :
06 avril 2021

Procuration (s) : M. Philippe MORCELY à M. Jacky CHIPAUX

Mme Stéphanie GAUTIER est nommée secrétaire de séance

Délibération n° 11/2021

Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET CA 2020

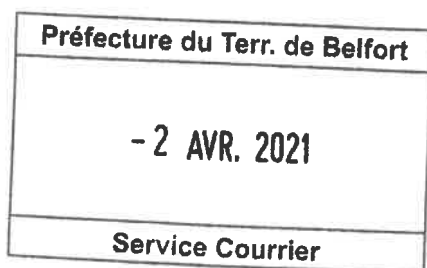
Le CONSEIL MUNICIPAL, après s'être fait présenter les comptes de l'exercice 2020 en détail, les dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020, après s'être assuré que le Receveur a repris dans les écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures a :

1° Statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020

2° Statuer sur la comptabilité des valeurs inactives.

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle, ni observation, ni réserve de sa part.

Le CONSEIL MUNICIPAL approuve à l'UNANIMITE les documents présentés.



Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus,
Certifié EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture.
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour copie certifiée conforme.
En Mairie le 1^{er} avril 2021 – Le Maire, Jacky CHIPAUX



90023
Code INSEE

Commune de CHAUX
Commune

N° 12/
2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jacky CHIPAUX, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 393 258.21 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	15
VOTES : Contre 0 Pour 15	

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	109 608.56 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	283 649.65 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	393 258.21 €
D Solde d'exécution d'investissement	-215 593.13 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E -215 593.13 €
AFFECTATION = C	=G+H 393 258.21 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	215 593.13 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	177 665.08 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
- (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
- (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.
- (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Jacky CHIPAUX, , compte tenu de la transmission Chaux, le 01/04/2021 et de la publication le 01/04/2021.

A Chaux, le 01/04/2021.



Prefecture du Terr. de Belfort
- 2 AVR. 2021
Service Courrier

Département du TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUX

SEANCE du jeudi 1^{er} avril 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le premier avril à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacky CHIPAUX - Maire.

MEMBRES

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15
Absents : 1
Exclus : 0

Etaient présents :

M. Jacky CHIPAUX – Mme Chantal LESOU – M. Jean-Luc DEVILLONI –
Mme Pascale LABEUCHE – M. Eric RIO – M. Jean-Charles MARIE – M.
Jean-Michel DUPONT – M. Olivier BOURNEZ - Mme Mélanie BOUERY -
Mme Danielle JACQUIOT – Mme Sandrine THIRION — Mme Stéphanie
GAUTIER – M. Valentin MANGEOLLE - Mme Aurore COURGEY

Date convocation :
26 mars 2021

Absent (s) : M. Philippe MORCELY

Date affichage :
06 avril 2021

Procuration (s) : M. Philippe MORCELY à M. Jacky CHIPAUX

Mme Stéphanie GAUTIER est nommée secrétaire de séance

Délibération n° 13/2021

Objet : VOTE DES 2 TAXES 2021

Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taxes pour 2021 et donc de garder les mêmes taux d'imposition qu'en 2020 qui sont pour mémoire de :

26.34 % pour la Taxe Foncière (Bâti) (la taxe départementale vient s'ajouter à celle communale)

21.66 % pour la Taxe Foncière (non bâti)

tels que définis dans l'état n°1259 joint à la présente pour un produit attendu de : **235 761 €**

Après réflexion et débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus,
Certifié EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture.

Ont signé au registre tous les membres présents **Service Courrier**
Pour copie certifiée conforme.

En Mairie le 1^{er} avril 2021 – Le Maire, Jacky CHIPAUX

Préfecture du Terr. de Belfort

- 2 AVR. 2021



Département du TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUX

SEANCE du jeudi 1^{er} avril 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le premier avril à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacky CHIPAUX - Maire.

MEMBRES

Etaients présents :

En exercice :	15	M. Jacky CHIPAUX – Mme Chantal LESOU – M. Jean-Luc DEVILLONI –
Présents :	14	Mme Pascale LABEUCHE – M. Eric RIO – M. Jean-Charles MARIE – M.
Votants :	15	Jean-Michel DUPONT – M. Olivier BOURNEZ - Mme Mélanie BOUERY -
Absents :	1	Mme Danielle JACQUIOT – Mme Sandrine THIRION — Mme Stéphanie
Exclus :	0	GAUTIER – M. Valentin MANGEOLLE - Mme Aurore COURGEY

Date convocation :
26 mars 2021

Absent (s) : M. Philippe MORCELY

Date affichage :
06 avril 2021

Procuration (s) : M. Philippe MORCELY à M. Jacky CHIPAUX

Mme Stéphanie GAUTIER est nommée secrétaire de séance

Délibération n° 14/2021

Objet : VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2021

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les demandes de subventions communales reçues. Après examen des montants attribués en 2020, Monsieur le Maire propose les répartitions suivantes :

Association d'Education Populaire St Martin (AEP) :	1 .050 euros
Association de Chasse ACCA :	140 euros
Association de Chasse Privée :	150 euros
Association de Pêche APPMA :	620 euros
Club de l'Amitié :	325 euros
Parents d'Elèves :	270 euros
Les Copains d'Accords :	325 euros
U.N.C CHAUX :	160 euros
Association Pêche Loisirs de Chaux :	160 euros
Association « Maïdan sans Frontière »	0 euros
<i>En plus de la subvention, toutes les associations du village ci-dessus désignées bénéficient d'une gratuité de location du foyer communal pour un repas une fois par an.</i>	
Paroisse la Ste famille :	30 euros
Association Histoire du Patrimoine :	0 euros
Sapeurs- Pompiers :	153 euros
Domicile 90 :	0 euros
Musique Municipale de Giromagny :	200 euros
Transhumance et Traditions :	100 euros
Une rose un espoir :	40 euros
Collège de Giromagny (50 élèves)	800 euros
Association RECUPLAST	0 euros

Préfecture du Terr. de Belfort

- 2 AVR. 2021

Service Courrier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE cette répartition qui sera inscrite au budget primitif 2021

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus,
Certifié EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie certifiée conforme.

En Mairie le 1^{er} avril 2021 Le Maire, Jacky CHIPAUX



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jacky Chipaux", written over the right side of the circular stamp.

Préfecture du Terr. de Belfort

- 2 AVR. 2021

Service Courrier

Département du TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUX

SEANCE du jeudi 1^{er} avril 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le premier avril à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacky CHIPAUX - Maire.

MEMBRES

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15
Absents : 1
Exclus : 0

Etaient présents :

M. Jacky CHIPAUX – Mme Chantal LESOU – M. Jean-Luc DEVILLONI –
Mme Pascale LABEUCHE – M. Eric RIO – M. Jean-Charles MARIE – M.
Jean-Michel DUPONT – M. Olivier BOURNEZ - Mme Mélanie BOUERY -
Mme Danielle JACQUIOT – Mme Sandrine THIRION — Mme Stéphanie
GAUTIER – M. Valentin MANGEOLLE - Mme Aurore COURGEY

Date convocation :
26 mars 2021

Absent (s) : M. Philippe MORCELY

Date affichage :
06 avril 2021

Procuration (s) : M. Philippe MORCELY à M. Jacky CHIPAUX

Mme Stéphanie GAUTIER est nommée secrétaire de séance

Délibération n° 15/2021

Objet : VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2021

Après avoir exposé et commenté au Conseil Municipal l'ensemble du budget communal 2021 préparé par la commission finances, les recettes et les dépenses, article par article tant en fonctionnement qu'en investissement sont ainsi présentées :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : 715 832.18 €
RECETTES : 715 832.18 €

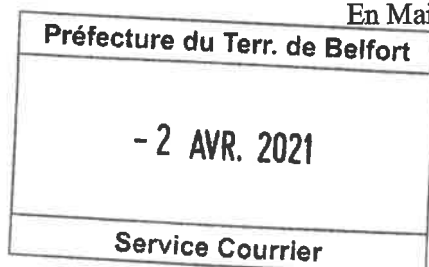
INVESTISSEMENT :

DEPENSES : 519 382.13 €
RECETTES : 519 382.13 €

Après avoir entendu les commentaires et les explications, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE le budget présenté

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus,
Certifié EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture.
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour copie certifiée conforme.
En Mairie le 1^{er} avril 2021 – Le Maire, Jacky CHIPAUX



Mairie de Belfort

Département du TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUX

SEANCE du jeudi 1^{er} avril 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le premier avril à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacky CHIPAUX - Maire.

MEMBRES

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15
Absents : 1
Exclus : 0

Etaient présents :

M. Jacky CHIPAUX – Mme Chantal LESOU – M. Jean-Luc DEVILLONI –
Mme Pascale LABEUCHE – M. Eric RIO – M. Jean-Charles MARIE – M.
Jean-Michel DUPONT – M. Olivier BOURNEZ - Mme Mélanie BOUERY -
Mme Danielle JACQUIOT – Mme Sandrine THIRION — Mme Stéphanie
GAUTIER – M. Valentin MANGEOLLE - Mme Aurore COURGEY

Date convocation :
26 mars 2021

Absent (s) : M. Philippe MORCELY

Date affichage :
06 avril 2021

Procuration (s) : M. Philippe MORCELY à M. Jacky CHIPAUX

Mme Stéphanie GAUTIER est nommée secrétaire de séance

Délibération n° 16/2021

Objet : AMENDES DE POLICE 2021

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet en matière de sécurité pour l'attribution par l'assemblée départementale d'une subvention au titre des amendes de police pour l'année 2021. Il est envisagé :

- 1 Ralentisseur type dos d'âne (54 Rue Sous le Bois)
- 1 Miroir (Angle Grande Rue / Rue de l'Egalité)
- 4 Limitation tonnage 3.5T (Rue Saint Martin « Pont Arromanches »)
- 1 Limitation tonnage (Angle Rue Saint Martin / Grande Rue)
- 3 Panonceaux distance : 250m*2 + 200m*1 (Angle Rue Saint Martin / Grande Rue)
- 6 Balises J11 type Nova (Rue Saint Martin « Pont Arromanches »)
- 4 Panneaux contournement obligatoire par la gauche (Rue Saint Martin « Pont Arromanches »)
- 2 Panneaux type Alpha C18 (Rue Saint Martin « Pont Arromanches »)
- 2 Panneaux type Alpha B15 (Rue Saint Martin « Pont Arromanches »)
- 2 Panneaux type Alpha C27 (Rue Saint Martin « Pont Arromanches »)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE ces propositions

SOLLICITE une demande de subvention au titre des amendes de police pour 2021.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus,

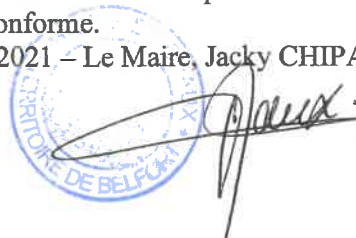
Certifié EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie certifiée conforme.

En Mairie le 1^{er} avril 2021 – Le Maire, Jacky CHIPAUX

Préfecture du Terr. de Belfort
- 2 AVR. 2021
Service Courrier



Département du TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUX

SEANCE du jeudi 1^{er} avril 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le premier avril à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacky CHIPAUX - Maire.

MEMBRES

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15
Absents : 1
Exclus : 0

Etaient présents :

M. Jacky CHIPAUX – Mme Chantal LESOU – M. Jean-Luc DEVILLONI –
Mme Pascale LABEUCHE – M. Eric RIO – M. Jean-Charles MARIE – M.
Jean-Michel DUPONT – M. Olivier BOURNEZ - Mme Mélanie BOUERY -
Mme Danielle JACQUIOT – Mme Sandrine THIRION — Mme Stéphanie
GAUTIER – M. Valentin MANGEOLLE - Mme Aurore COURGEY

Date convocation :
26 mars 2021

Absent (s) : M. Philippe MORCELY

Date affichage :
06 avril 2021

Procuration (s) : M. Philippe MORCELY à M. Jacky CHIPAUX

Mme Stéphanie GAUTIER est nommée secrétaire de séance

Délibération n° 17/2021

Objet : RAPPORT CHAMBRE DES COMPTES SUR GESTION CCVS EXERCICE 2015 ET SUIVANTS

Le rapport d'observations définitives que la Chambre Régionale des Comptes a adressé au Président de la CCVS (Communauté de Communes des Vosges du Sud) est également transmis aux Maires des communes membres de cet établissement public, immédiatement après la présentation qui en est faite à l'organe délibérant de cette dernière (dispositions de l'article L.243-8 du Code des Juridictions financières).

Ce rapport doit être présenté par le Maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à un débat.

Compte tenu de son volume, il a été transmis en amont de la séance de ce jour, à chaque conseiller municipal pour qu'il puisse en prendre lecture.

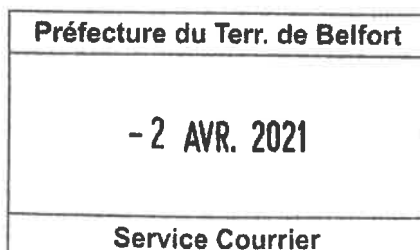
Après débat, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE ce rapport

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus,
Certifié EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture.

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour copie certifiée conforme.

En Mairie le 1^{er} avril 2021 – Le Maire, Jacky CHIPAUX



CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2021

COMPTE RENDU DE SEANCE

La séance est ouverte à 20 heures 05

Présents : 14

Procuration : 1 (M. Philippe MORCELY à M. Jacky CHIPAUX)

Récapitulatif dernier Conseil Municipal et validation

Etude des délibérations mises à l'ordre du jour

INFORMATIONS DIVERSES :

MARCHE AUX PUCES et CHANTIER JEUNES (M. Jean-Luc DEVILLONI et M. le Maire)

Suite au contexte sanitaire actuel, ces 2 manifestations sont proposées au débat des membres présents quant à leur maintien :

* Marché aux puces : suppression à l'unanimité

* Chantier jeunes : 12 pour suppression / 3 contre

Ces 2 manifestations sont donc annulées

REFECTION VOIRIE (M. Olivier BOURNEZ)

Actuellement le « point à temps » s'effectue par un simple rebouchage des trous sur la chaussée mais ce procédé n'est plus adapté au vu de l'état de certaines voiries communales. Cette réfection annuelle se fera cette année par blowpatcher, un dispositif qui permet une réfection plus durable dans le temps

ESPACE SANS TABAC (M. le Maire)

M. François BERRY (la ligue contre le cancer) a rencontré M. le Maire pour un projet « espace sans tabac ». Après débat des membres présents pas de suite favorable à cette demande.

En complément, information est donnée que M. BERRY met en place une collecte de vieilles radiographies médicales, téléphones portables, cartouches d'encre....

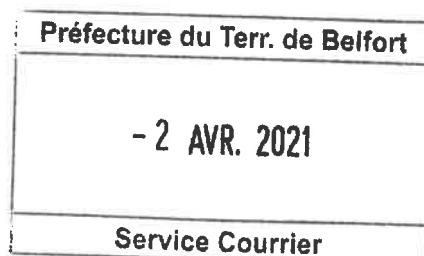
SCULPTURE (M. Jean-Luc DEVILLONI)

Lors d'un chantier jeunes il y a quelques années, une sculpture avait été réalisée et installée à l'angle de la rue de la Vaivre et rue Sous le Bois. Son état actuel apporte une vue peu reluisante à son emplacement. Il est donc décidé de la retirer définitivement

REMERCIEMENTS (M. le Maire)

Au vu de toutes les implications des commissions pour le bien vivre à Chaux, M. le Maire remercie tous les membres

Séance levée à 22 heures 20



Le Maire,
Jacky CHIPAUX

CHAUZ
MAYOR DE BELFORT